



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39) : Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (14) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

Délibération affichée et
exécutoire le : 3/07/2023

25 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget annexe Transports urbains

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022 ;

Vu les résultats du compte financier unique 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Transports urbains soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser d'investissement de 2022 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	700 793,91
74	7475	Groupements de collectivités	-726 793,91
Sous total des recettes réelles			-26 000,00
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	42 000,00
Sous total des recettes d'ordre			42 000,00
Total des recettes de fonctionnement			16 000,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	6262	Frais de télécommunications	-1 500,00
65	65712	Subvention d'équipement Région	1 500,00
Sous total des dépenses réelles			0,00
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	16 000,00
Sous total dépenses d'ordre			16 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			16 000,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
13	1311	Subventions d'équipement Etat et établissements nationaux – reports 2022	3 588 183,60
13	1315	Subventions d'équipement – Groupement de collectivités	628 090,08
Sous total des recettes réelles			4 216 273,68
040	28153	Amortissements des immobilisations	10 000,00
040	28182	Amortissements des immobilisations	-43 000,00
040	28131	Amortissements des immobilisations	38 000,00
040	28175	Amortissements des immobilisations	11 000,00
Sous total des recettes d'ordre			16 000,00

Total des recettes d'investissement			4 232 273,68
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 712 277,79
21	2182	Matériel de transport – Reports 2022	698 153,18
23	2313	Constructions – reports 2022	138 518,71
AP23TU	2153	Installations à caractère spécifique	30 000,00
21	2182	Matériel de transport – crédits basculés en APCP	-430 000,00
AP23TU	2182	Matériel de transport	400 000,00
23	2313	Constructions	638 000,00
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	3 324,00
Sous total des dépenses réelles			4 190 273,68
040	13911	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-1 000,00
040	13915	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	43 000,00
Sous total des dépenses d'ordre			42 000,00
Total des dépenses d'investissement			4 232 273,68

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Transports urbains.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)).

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance

M. Fabien BISTON

M. Christian BARON